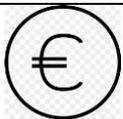


## FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Niv. 5		BTS		G.D.E.A. Génie Des Equipements Agricoles																					
	<b>Pré-requis</b>	<p>L'entrée en Apprentissage nécessite d'être titulaire d'un Bac général, technologique ou professionnel.</p> <p>Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial.</p> <p>Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ».</p> <p>Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.</p>																							
	<b>Délai d'accès</b>	<p>Début de formation dernière semaine d'Août.</p> <p>Pré-inscription à partir de février.</p> <p>RDV validation du projet (réponses sous un mois).</p> <p>Inscription à l'obtention d'une fiche de précontrat signée d'un employeur.</p> <p>Possibilité d'une inscription en scolaire puis passage en apprentissage quand un contrat est signé.</p>																							
	<b>Tarif</b>	<p><b>Formation gratuite</b> pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO.</p> <p>Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self)</p> <p>Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)</p>																							
	<b>Rémunération</b>	<p>L'apprenti est <b>salarié</b> de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur.</p> <p>L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective.</p> <p><b>L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an.</b></p> <table border="1" data-bbox="518 1099 1508 1413"> <thead> <tr> <th></th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 ans à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>1ère année</b></td> <td>27 % du SMIC</td> <td>43 % du SMIC</td> <td>53 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td><b>2ème année</b></td> <td>39 % du SMIC</td> <td>51 % du SMIC</td> <td>61 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td><b>3ème année</b></td> <td>55 % du SMIC</td> <td>67 % du SMIC</td> <td>78 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cependant, <b>la convention collective applicable dans l'entreprise peut avoir sa propre grille de rémunération</b> des apprentis et ainsi prévoir des pourcentages différents de ceux prévus par la loi. Dans ce cas, c'est <b>le montant le plus favorable</b> qu'il faut appliquer.</p>					16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus	<b>1ère année</b>	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC	<b>2ème année</b>	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC	<b>3ème année</b>	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC
	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus																					
<b>1ère année</b>	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC																					
<b>2ème année</b>	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC																					
<b>3ème année</b>	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC																					
	<b>Durée</b>	<p>Formation de 1400h sur 2 ans</p> <p>40 semaines en UFA sur 2 ans</p> <p>56 semaines chez le Maître d'apprentissage sur 2 ans</p>																							
	<b>Lieu d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constructeur</li> <li>• Concession</li> </ul>																							
	<b>Objectifs</b>	<p>Assurer un appui technique par de l'assistance dans l'utilisation et/ou le diagnostic de dysfonctionnements des agroéquipements</p>																							

	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Mettre en œuvre l'organisation du travail (planification des activités et encadrement d'une équipe)</p> <p>Mettre en œuvre les démarches Qualité Sécurité Environnement</p> <p>Assurer la commercialisation des agroéquipements : veille commerciale, gestion d'un portefeuille</p> <p>Réaliser des démonstrations de matériels</p>		
	<p><b>Contenu de la formation</b></p>	<p><b>Modules généraux</b></p> <p>M11 Accompagnement du projet personnel et professionnel M21 Organisation économique, sociale et juridique M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation M23 Langue Vivante M31 Education Physique et Sportive</p> <p><b>Modules professionnels</b></p> <p>M41 Traitement des données M42 Technologies de l'information et du multimédia M51 Economie et gestion des agroéquipements M52 Techniques commerciales liées aux agroéquipements M53 Langue étrangère appliquée au secteur des agroéquipements M54 Sciences agronomiques et agroéquipements M55 Approche scientifique des systèmes techniques en agroéquipements M56 Outils graphiques et langage du technicien M57 Mise en œuvre et maintenance des agroéquipements M58 Connaissance des agroéquipements M71 Module d'Initiative Locale : Conception de maquettes automatisées</p>		
	<p><b>Méthodes mobilisées</b></p>	<p>Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel. Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.</p>		
	<p><b>Modalité d'évaluation</b></p>	<p><b>Tests de positionnement</b> et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible</p> <p><b>Évaluation</b> par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille.</p> <p><b>Certification</b> par du Contrôle Continu en cours de Formation (CCF) et par des Epreuves Terminales en juin de la dernière année.</p>		
	<p><b>Examen</b></p>	<p>Taux de réussite en 2022 : 90%-10 candidats inscrits -7 mentions-9 admis Taux de réussite en 2023 : 83% -6 candidats inscrits - 4 mentions -5 admis Taux de réussite en 2024 : 83%- 12 candidats inscrits - 8 mentions - 10 admis</p>		
	<p><b>Accessibilité</b></p>	<p>Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR. Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. <a href="mailto:adeline.bellanger@cneap.fr">adeline.bellanger@cneap.fr</a> L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.</p>		
	<p><b>Poursuite d'étude</b></p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence professionnelle</li> <li>• Certificat de qualification professionnelle</li> <li>• Ecole d'ingénieurs ou de commerces</li> <li>• Vie active (technicien supérieur spécialiste des agroéquipements)</li> </ul> </td> <td style="width: 30%; text-align: center; vertical-align: middle;"> <p>50% vers la vie active en 2023</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence professionnelle</li> <li>• Certificat de qualification professionnelle</li> <li>• Ecole d'ingénieurs ou de commerces</li> <li>• Vie active (technicien supérieur spécialiste des agroéquipements)</li> </ul>	<p>50% vers la vie active en 2023</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence professionnelle</li> <li>• Certificat de qualification professionnelle</li> <li>• Ecole d'ingénieurs ou de commerces</li> <li>• Vie active (technicien supérieur spécialiste des agroéquipements)</li> </ul>	<p>50% vers la vie active en 2023</p>			

	<p><b>Insertion professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constructeur agricole</li> <li>• Distributeur agricole</li> <li>• Entreprise de travaux agricoles</li> </ul>	<p>50% vers la vie active en 2023</p>
---	---	---	---------------------------------------

	<p><b>Evaluation de la formation par les apprentis</b></p>	
--	--	--

	<p><b>Contact</b></p>	<p>UFA du Lycée St Clair              29 Rue de Rennes – BP 13              44590 DERVAL              02.40.07.75.02  <a href="mailto:ufa.derval@cneap.fr">ufa.derval@cneap.fr</a>  <a href="http://lyceesaintclair.fr">lyceesaintclair.fr</a></p>
---	-----------------------	--